

Tri et collecte des déchets / Horaires de la déchetterie du Grivaz :

Pour les entreprises uniquement		Pour les privés	
Lundi	13h00 à 15h00	Mercredi	14h30 à 19h15
		Samedi	8h00 à 11h45

A mettre dans les sacs poubelles		A déposer à la déchetterie		Non repris
	<u>Déchets incinérables</u> Tout ce qui ne peut pas être trié ou recyclé. Ces déchets seront incinérés, la chaleur produite sera valorisée en chauffage ou en électricité. Les sacs poubelles doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.		<u>Objets encombrants</u> Objets incinérables dont le volume est tel qu'il ne peut pas entrer dans un sac de 35 litres. Meubles, matelas, tapis, moquettes, etc. Les meubles ou caisses doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne.	
	<u>Bois</u> Bois naturels, traités ou peints, planches, poutres, palettes, etc.		<u>Papier et carton</u> Uniquement les papiers et cartons non souillés. Il est impératif qu'ils soient recyclés sans déchets "parasites" tels que plastique, sagex, trombones, etc. Les cartons doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne. Les sacs contenant du papier doivent être vidés.	
	<u>Déchets compostables</u> Gazons, mauvaise herbe, feuilles, déchets végétaux, fruits, légumes, fleurs et plantes, terre usagée, cendres de feu de bois, litières de chats. Les aliments cuits doivent être jetés avec les ordures ménagères.		<u>Branches</u> Un parc à branches est à votre disposition pour l'évacuation des branches provenant de la taille de haies et d'arbustes. Les entreprises mandatées par les particuliers sont chargées d'évacuer les branches par leur propre filière.	
	<u>Matériaux inertes</u> Sont acceptés : porcelaine, terre, terre cuite, assiettes, plâtre, carrelages, etc. Les objets contenant de l'amiante doivent préalablement être emballés dans du plastique transparent.		<u>Fer blanc et aluminium</u> Le matériel doit être propre, écrasé et sans étiquette.	
	<u>Métaux</u> Objets en métal, bicyclettes, barres de fer, laiton, acier chromé, chaînes, fourneaux en fonte, casseroles, etc.		<u>Appareils ménagers</u> Frigos, machines à laver, etc. Il existe également une benne pour les petits appareils	

	<u>Plastiques</u> Un compacteur est à votre disposition pour tous les articles en plastique. Les plastiques souillés ou de petit format doivent être jetés avec les ordures ménagères. Certaines bouteilles sont reprises par les commerces.		<u>PET</u> Il est recommandé de retourner les emballages PET auprès des commerces. Cependant ils sont également repris à la déchetterie. Les bouteilles doivent être écrasées afin de réduire le volume.
	<u>Verre</u> Bouteilles en verre et bocaux. Prochainement, les verres seront collectés par couleur. Une benne est disponible pour les autres déchets en verre (vitres, miroirs, divers objets).		<u>Capsules Nespresso</u> Un container est disponible pour les capsules en aluminium Nespresso. Les autres capsules doivent être jetées avec les ordures ménagères.
	<u>Textiles et chaussures</u> Des containers d'une œuvre caritative sont disponibles à la déchetterie. Chaussures et vêtements ne sont pas admis dans les objets encombrants.		<u>Matériel informatique</u> Un box est à disposition pour le matériel informatique et électronique de bureau.
	<u>Huile végétale</u> Les huiles végétales (cuisine) doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. Elles ne doivent pas être mélangées avec les huiles minérales (moteur).		<u>Huile minérale</u> Les huiles de moteur ou de lubrification doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. A ne pas mélanger avec les huiles végétales (cuisine).
	<u>Piles et batteries</u> Sont récupérées à la déchetterie ou dans les commerces et garages (batteries de voitures). Ces objets, contenant des matières dangereuses pour l'environnement, ne doivent pas être jetés à la poubelle.		<u>Autres déchets spéciaux</u> Néons, ampoules économiques, solvants, peintures, aérosols des privés uniquement sont repris à la déchetterie. Les médicaments, périmés ou non, sont repris, mais doivent être remis prioritairement dans les pharmacies.
	<u>Pneus, véhicules et accessoires</u> Les pneus, véhicules à moteur et accessoires sont repris par les garagistes contre paiement. Ils ne sont pas repris dans les déchetteries		<u>Munitions, explosifs, matière radioactive</u> Ne sont pas repris dans les déchetteries